



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

*Le Ministre
chargé des Affaires européennes*

MAE/CG/N° *D - 00564 - 11*

Paris, le *25 MAR. 2011*

Monsieur le Président,

Votre lettre en date du 24 février 2011, par laquelle vous avez fait part au Président de la République de la préoccupation de la Coalition française pour la diversité culturelle à l'égard des négociations en cours sur l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada, m'est bien parvenue et a retenu toute mon attention.

Vous connaissez l'attachement de la France à la mise en œuvre de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, tout comme celui du Canada, notre partenaire dans cette négociation. La Coalition française pour la diversité culturelle joue d'ailleurs, au côté des autorités françaises, un rôle très important dans la promotion de ce texte essentiel, au plan national, européen et international.

La position de la France dans le cadre des négociations d'accords économiques et commerciaux de l'UE avec des pays tiers est à la fois ferme et constante : elle consiste à obtenir l'exclusion des services culturels et audiovisuels de tout engagement de libéralisation commerciale. La communication de la France intitulée « Pour une nouvelle stratégie culturelle extérieure de l'Union européenne », diffusée aux institutions européennes et à nos partenaires, a notamment permis de définir les grands principes directeurs autour desquels doivent s'articuler les négociations de cadres de coopération culturelle.

.../...

Monsieur Pascal ROGARD
Président
Coalition française pour la diversité culturelle
11 bis, rue Ballu
75009 PARIS

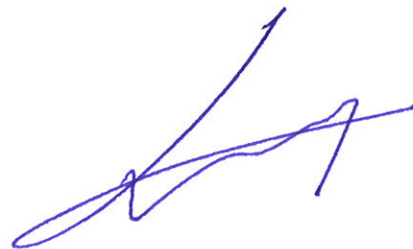
Je sais l'importance de la contribution de la Coalition française pour la diversité culturelle à l'élaboration de ce texte.

Dans le cadre plus spécifique des négociations avec le Canada, les autorités françaises ont rappelé avec force cette position dès la rédaction du mandat donné à la Commission européenne. Cela a permis d'obtenir qu'il prévoie une exclusion horizontale de l'ensemble des « services audiovisuels et autres services culturels » de la négociation sur les services.

Les autorités françaises font preuve d'une très grande attention au respect de ces dispositions par la Commission européenne et ne manquent pas de réaffirmer ce principe fondamental d'exclusion à chaque étape de la négociation. Je puis donc vous assurer qu'elles ne ménagent pas leurs efforts pour que l'UE continue à faire valoir cette position vis-à-vis de ses partenaires.

Soyez assuré que nous poursuivrons ce travail de conviction sans relâche, auprès des institutions européennes comme de nos partenaires, dans ces négociations avec le Canada comme dans toutes celles engageant l'UE dans lesquelles la diversité culturelle sera en jeu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Laurent WAUQUIEZ